

DÉCISION DU PRÉSIDENT

D2026-02 : Attribution de l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 »

Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° CA 2024-08 du 15 février 2024 donnant délégation au président pour « prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée ».

Considérant qu'une publicité a été envoyée le 23/03/2026 sur le site du BOAMP (Annonce n° 26-29701), avec mise en ligne sur la plate-forme de dématérialisation achatpublic.com.

Considérant qu'à la date de remise des offres fixée au 24/04/2026, 12 plis ont été déposés sur la plate-forme achatpublic.com, à savoir :

- 3 offres pour le lot 1,
- 3 offres pour le lot 2,
- 3 offres pour le lot 3,
- 3 offres pour le lot 4,
- 5 offres pour le lot 5,
- 3 offres pour le lot 6,
- 4 offres pour le lot 7,
- 3 offres pour le lot 8.

Considérant que la candidature présentée par la société AUTO BILAN FRANCE (78190 Trappes) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour les lots 2, 4, 6 et 8.

Considérant que la candidature présentée par la société PIGANAULT CONTROLE (28200 La Chapelle du Noyer) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour le lot 3.

Considérant que la candidature présentée par la société AUTO CONTROLE DU PERCHE (28400 Nogent-le-Rotrou) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour le lot 5.

Considérant que la candidature présentée par la société C.C.A.L.2 (28600 Luisant), mandataire du groupement d'entreprises avec la société A.C.T.B.J (Gellainville), dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour les lots 1, 3, 5, et 7.

Considérant que la candidature présentée par la société CENTRE DE CONTROLE POIDS LOURD DE GELLAINVILLE (28630 Gellainville) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour les lots 2,4,6 et 8.

Considérant que la candidature présentée par la société VIVAUTO PLVL (93100 Montreuil) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour le lot 5.

Considérant que la candidature présentée par la société SARL BPCT (28630 Barjouville) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour les lots 1,3,5 et 7.

Considérant que la candidature présentée par la société CTM 28 (28100 Dreux) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour les lots 7 et 8.

Considérant que la candidature présentée par la société CONTROLE TECHNIQUE CHARTRES POIDS LOURD (28110 Lucé) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour les lots 2,4 et 6.

Considérant que la candidature présentée par la société SARL A.C.T.B.G.F (28600 Luisant) dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'accord-cadre 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » est complète pour le lot 1.

Considérant que la candidature présentée par la société C.C.T MARGONNAIS (28400 Arcisse) est incomplète pour le lot 5, et après avoir procédé à une relance écrite le 4 mai dernier, cette société n'a apporté aucune réponse ;

Considérant que la candidature présentée par la société CENTRE SECURITE CONTROLE AUTOMOBILE DROUAIS (28500 Vernouillet) est incomplète pour le lot 7, et après avoir procédé à une relance écrite le 4 mai dernier, cette société n'a apporté aucune réponse ;

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres proposée par le groupement technique et logistique dans le tableau d'analyse signé par le directeur départemental le 4 juin 2026 pour les lots 1 à 8 :

1/Que les offres présentées par les sociétés suivantes sont économiquement avantageuses :

- AUTO BILAN France, pour les lots 2,4,6 et 8 ;
- PIGANAULT CONTROLE, pour le lot 3 ;
- CENTRE DE CONTROLE AUTO DE LUISANT, pour les lots 1,3,5 et 7 ;
- CENTRE DE CONTROLE POIDS LOURD DE GELLAINVILLE, pour les lots 2,4,6 et 8 ;
- VIVAUTO PLVL, pour le lot 5 ;
- SARL BPCT, pour les lots 1,3,5 et 7 ;
- CTM 28, pour les lots 7 et 8 ;
- CONTROLE TECHNIQUE CHARTRES POIDS LOURD, pour les lots 2,4 et 6 ;
- SARL A.C.T.B.G.F, pour le lot 1 ;

2/Que les offres présentées par les sociétés suivantes sont incomplètes et ne permettent pas leur analyse technique :

- C.C.T MARGONNAIS, pour le lot 5 ;
- CENTRE SECURITE CONTROLE AUTOMOBILE DROUAIS, pour le lot 7 ;

3/Que conformément aux dispositions de l'accord-cadre, le nombre d'attributaires est fixé, par lot, à 1 minimum et 3 maximum, qu'en conséquence, seuls les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres peuvent être désignés attributaires de chaque lot ;

DÉCIDE

Article 1 : Les lots 1, à 8 de l'accord-cadre multi-attributaire 2026A03 « Contrôles techniques du parc automobile du SDIS 28 » sont attribués, à compter de leurs notifications aux titulaires jusqu'au 31 mai 2027, puis renouvelable 3 fois par reconduction tacite, pour une durée d'un an, comme suit :

Lots	Désignation du lot	Montant maximum annuel HT	Attributaires
Lot n°1	Contrôle technique des VL-VU et véhicules de secours et d'assistance aux victimes jusqu'à 3,5T pour le secteur de maintenance de Chartres	7 500,00 €	Centre de contrôle auto de Luisant Sarl BPCT C.C.A.L.2
Lot n°2	Contrôle technique des PL dont le PTAC est supérieur à 3,5T pour le secteur de maintenance de Chartres	6 000,00 €	Centre de contrôle poids lourd de Gellainville Auto Bilan France Contrôle technique Chartres Poids Lourd
Lot n°3	Contrôle technique des VL-VU et véhicules de secours et d'assistance aux victimes jusqu'à 3,5T pour le secteur de maintenance de Châteaudun	3 000,00 €	PIGANAULT CONTROLE C.C.A.L.2 Sarl BPCT
Lot n°4	Contrôle technique des PL dont le PTAC est supérieur à 3,5T pour le secteur de maintenance de Châteaudun	3 000,00 €	Centre de contrôle poids lourd de Gellainville Auto Bilan France Contrôle Technique Chartres Poids Lourd
Lot n°5	Contrôle technique des VL-VU et véhicules de secours et d'assistance aux victimes jusqu'à 3,5T pour le secteur de maintenance de Nogent-le-Rotrou	3 000,00 €	C.C.A.L.2 Sarl BPCT Vivauto PLVL

Lot n°6	Contrôle technique des PL dont le PTAC est supérieur à 3,5T pour le secteur de maintenance de Nogent-le-Rotrou	2 500,00 €	Centre de contrôle poids lourd de Gellainville Auto Bilan France Contrôle technique Chartres Poids Lourd
Lot n°7	Contrôle technique des VL-VU et véhicules de secours et d'assistance aux victimes jusqu'à 3,5T pour le secteur de maintenance de Dreux	3 500,00 €	C.C.A.L.2 Sarl BPCT CTM 28
Lot n°8	Contrôle technique des PL dont le PTAC est supérieur à 3,5T pour le secteur de maintenance de Dreux	3 500,00 €	Centre de contrôle poids lourd de Gellainville Auto Bilan France CTM 28

Article 2 : Les offres remises par la société C.C.T MARGONNAIS pour le lot 5 et par la société CENTRE SECURITE CONTROLE AUTOMOBILE DROUAIS pour le lot 7 sont déclarées irrégulières et rejetées.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution de la présente décision.

Date : 09/06/2026

Le Président du SDIS 28 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via Télérecours citoyens « www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet du SDIS 28.